

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 19 septembre 2024, à 20 h 30 à la salle de rencontres de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Stéphane Williams, président
- Monsieur Mario Lemay, deuxième vice-président
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur
- Madame Sylvie Beaulieu, directrice
- Monsieur Claude Dalpé, directeur
- Monsieur Dany Charbonneau

Messieurs Dany Charbonneau, membre substitut de la Ville de Saint-Amable et Jean Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mesdames Amélie Poirier, membre substitut de la Ville de Sainte-Julie et Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

Résolution 24-5521 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyé par Monsieur Claude Dalpé il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 19 septembre tenue à 20 h 30 à la salle de rencontres de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

L'ordre du jour est le suivant :

- | | |
|--------------------|---|
| Résolution 24-5522 | Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 |
| Résolution 24-5523 | Adoption du Règlement #59 – Remplacement de l'inverseur et mise à niveau électrique du 1341, boul. Lionel-Boulet à Varennes |
| Résolution 24-5524 | Avis de motion et projet de Règlement #61 – Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux |
| Résolution 24-5525 | Approbation des dépenses du 5 juillet au 19 septembre 2024

Prochaine séance |
| Résolution 24-5526 | Levée de l'assemblée |

Entrée en vigueur : 19-09-2024

Résolution 24-5522 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyée par Monsieur Claude Dalpé il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 4 juillet 2024.

Entrée en vigueur : 19-09-2024

Résolution 24-5523 ADOPTION DU RÈGLEMENT #59 POUR LE REMPLACEMENT DE L'INVERSEUR ET MISE À NIVEAU ÉLECTRIQUE DU 1341, BOUL. LIONEL-BOULET À VARENNES

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable désire effectuer le remplacement et la mise à niveau électrique du 1341, boul. Lionel-Boulet à Varennes;

ATTENDU QUE la Régie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces achats;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2024 sous le no 59;

LE CONSEIL DE LA RÉGIE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 La Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable est autorisée par le présent règlement à faire le remplacement de l'inverseur et la mise à niveau électrique du 1341, boul. Lionel-Boulet pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, ces coûts étant plus amplement décrits dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 La Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 310 000 \$, le tout pour payer le coût de ces travaux estimés à 310 000 \$, tels qu'ils sont décrits à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 310 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

Cette répartition s'établit comme suit :

Ville de Varennes :	9,05 %
Ville de Sainte-Julie :	71,95 %
Ville de Saint-Amable :	19,00 %

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Entrée en vigueur : 19-09-2024

Résolution 24-5524 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT #60 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion est demandé pour le Règlement #60 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Régie dépose le projet de Règlement numéro 60 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyée par Monsieur Gaétan Marcil il est donné avis de motion qu'il sera adopté à la séance régulière du jeudi 17 octobre 2024, le règlement 60 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

Entrée en vigueur 20-09-2024

Résolution 24-5525 APPROBATION DES DÉPENSES DU 5 JUILLET AU 19 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition de Monsieur Mario Lemay appuyé par Monsieur Marc-André Savaria, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 5 juillet au 19 septembre 2024.

Entrée en vigueur : 20-09-2024

PROCHAINE SÉANCE

Tel que fixé statutairement par la résolution 84-651, la prochaine séance régulière des membres du conseil d'administration se tiendra le jeudi 17 octobre 2024 à 20h30 à la salle de rencontres de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes;

Entrée en vigueur : 19-09-2024

Résolution 24-5526 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyée par Monsieur Claude Dalpé, il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 19-09-2024

.....

Président

.....

Secrétaire-trésorier